



REGLEMENT PARTICULIER CIRCUIT TOUT-TERRAIN

*Les articles non repris dans le règlement particulier sont conformes
à la réglementation générale de la discipline.*

26^{ème} AUTO CROSS ET SPRINT CAR DE MONTAUBAN DE BRETAGNE 7 & 8 SEPTEMBRE 2024

Note : Lorsqu'une compétition prévoit des disciplines en doublure, il y a lieu de compléter le règlement particulier de la compétition par des règlements particuliers de chaque discipline, en ne reprenant que les articles qui sont différents.

(Seules les informations mentionnées aux articles 1 à 11 doivent être renseignées. Toute autre information sera annexée au présent règlement.)

- ARTICLE 1. ORGANISATION

L'ASA AUTO CROSS DE L'OUEST organise le 7 & 8 SEPTEMBRE 2024 en qualité d'organisateur administratif avec le concours de OMC SPORT MECANIQUE MONTAUBAN DE BRETAGNE en temps qu'organisateur technique, une compétition automobile nationale d'AUTO CROSS ET DE SPRINT CAR.

26^{ème} AUTO CROSS ET SPRINT CAR DE MONTAUBAN DE BRETAGNE

Cette compétition compte pour :

- Le championnat de la ligue régional du sport automobile
- Le challenge de l'Ouest d'auto cross & sprint car
- Le championnat des conducteurs ACO
- Le trophée Bernard SEILLER

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile le **34 du 11/6/24** sous le numéro et par la FFSA sous le permis d'organisation numéro **429** en date du **18/06/24**

Observateur de la FFSA	<i>S'il y a lieu</i>			
Président du Collège des Commissaires Sportifs	<i>HARDOU Jean jacques</i>	<i>Lic</i>	<i>213720</i>	
Membres du Collège	<i>GASCARD Patrick</i>	<i>Lic</i>	<i>162732</i>	
	<i>MARTIN Mado</i>	<i>Lic</i>	<i>207487</i>	
Directeur de Course	<i>VALEAU Didier</i>	<i>Lic</i>	<i>10270</i>	
Directeur(s) de Course adjoint(s)	<i>ILLIEN Serge</i>	<i>Lic</i>	<i>36268</i>	
<i>Adjoints à la Direction de Course</i>	<i>GOURDON Joseph</i>	<i>Lic</i>	<i>8938</i>	
	<i>GOUILLER Stéphane</i>	<i>Lic</i>	<i>189942</i>	
	<i>GREGOIRE Yves Valentin</i>	<i>Lic</i>	<i>326487</i>	
<i>Stagiaire directeur de course</i>	<i>HENRY Damien</i>	<i>Lic</i>	<i>12355</i>	
<i>Stagiaire directeur de course</i>	<i>CLIPET Franc</i>	<i>Lic</i>	<i>307572</i>	
<i>Stagiaire directeur de course</i>	<i>HOULLIER Stéphanie</i>	<i>Lic</i>	<i>329117</i>	
<i>Secrétaire Meeting</i>	<i>VALEAU Nicole</i>	<i>Lic</i>	<i>176665</i>	
<i>Main courante</i>	<i>AUDEBRAND Simone</i>	<i>Lic</i>	<i>228227</i>	
<i>Commissaire Technique Responsable</i>	<i>RICHARD Yves</i>	<i>Lic</i>	<i>4953</i>	
<i>Commissaires Technique Adjoint</i>	<i>BOUGAULT Michel</i>	<i>Lic</i>	<i>42903</i>	
	<i>AMOSSE Philippe</i>	<i>Lic</i>	<i>12734</i>	
	<i>BROUSSE Guy</i>	<i>Lic</i>	<i>48007</i>	
	<i>SIONNEAU Mickaël</i>	<i>Lic</i>	<i>261013</i>	
<i>Chargés des relations avec les concurrents</i>	<i>CLIPET Christelle</i>	<i>Lic</i>	<i>243833</i>	
	<i>CERISIER Patrick</i>	<i>Lic</i>	<i>189022</i>	
<i>Commissaire responsable du parc fermé</i>	<i>CERISIER Patrick</i>	<i>Lic</i>	<i>189022</i>	
<i>Chronomètres Classement</i>	<i>MARTINEAU Freddy</i>	<i>Lic</i>	<i>12279</i>	
	<i>Chronos</i>	<i>MOREAU Joel</i>	<i>Lic</i>	<i>176841</i>
	<i>HENRY Stéphanie</i>	<i>Lic</i>	<i>316047</i>	
	<i>MILLOT Claude</i>	<i>Lic</i>	<i>148448</i>	
	<i>MONFORT Stéphane</i>	<i>Lic</i>	<i>38611</i>	
<i>Responsable des vérifications administratives</i>	<i>LE GENTIHOMME Margaux</i>	<i>Lic</i>	<i>315875</i>	
<i>Responsable Affichage</i>				
<i>Responsable de la mise en place des moyens de secours et de la remise en état du terrain</i>	<i>GALLAIS Yves</i>			
<i>Médecin Chef</i>	<i>Chaumont André</i>	<i>Lic</i>	<i>53136</i>	

<i>Assistant</i>			
<i>Responsable Sécurité</i>	<i>MANCHERON Hervé</i>	<i>Lic</i>	<i>244863</i>
<i>Responsable du service presse</i>			
<i>Speaker</i>	<i>LEGENTILHOMME Julien</i>	<i>Lic</i>	<i>245099</i>
	<i>PERRAIS Aymeric</i>	<i>Lic</i>	<i>343649</i>

L'organisateur s'engage à ne porter sur ce règlement que des noms d'officiels en possession de leur licence pour l'année en cours, correspondant à leur fonction et ayant confirmé par écrit, leur participation à la compétition.

L'organisateur Administratif est L'ASA AUTOCROSS DE L'OUEST et l'organisateur technique est l'OCM SPORT MECANIQUE MONTAUBAN DE BRETAGNE

1.2P. HORAIRES

Parution du règlement	Dès la parution du permis d'organiser
Clôture des engagements	<i>Mercredi 4 Septembre 2024 à Minuit</i>
Publication de la liste des engagés	<i>Jeudi 5 septembre 2024</i>
Date et lieu de la compétition	<i>7 & 8 septembre 2024 à Montauban</i>
Vérifications Administratives & techniques	Vendredi 6 septembre 2024 De 17H30 à 19h00 sont facultatives SAMEDI 7 septembre de 6H50 à 9h30
1 ^{ère} réunion du Collège des Commissaires Sportifs	<i>Vendredi 6 septembre 2024 à 18h30</i>
Briefing Oral Facultatif	<i>7 septembre 2024 15 mn après la fin des essais chronométrés devant la tour de contrôle</i>
Horaire des essais chronométrés	<i>Samedi 7 septembre à partir de 8 H</i>
Horaire de la course	<i>De 8h à 20 h</i>
Affichage des résultats provisoires	<i>15 minutes après Chaque finale</i>
Remise des prix	<i>A l'arrivée de chaque finale</i>

1.3P. VERIFICATIONS

Les vérifications administratives et techniques se dérouleront **le Samedi 7 Septembre 2024 de 6h50 à 9h30** les vérifications administratives seront sous le chapiteau de restauration et les vérifications techniques seront sous le chapiteau contrôle technique.

La liste définitive des engagés paraîtra le jeudi 5 Septembre 2024 sur le site de l'ASA

ARTICLE 3. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus sur le Site **engagés-sports.com** jusqu'à la date de clôture des engagements qui est fixée au Mercredi 4 septembre 2024 à minuit. Pour être pris en compte, les droits d'engagements devront obligatoirement être joints à d'engagement. Ils sont fixés à :

- **150 €** avec la publicité facultative jusqu'au Mercredi 28 août 2024
- **200 €** du jeudi 29 août au Mercredi 4 septembre 2024

Ceci pour toutes les divisions

Si quatre jours avant la compétition, le nombre des engagés est inférieur à 32 l'organisateur se réserve le droit d'annuler sa compétition. Les droits d'engagements seront alors intégralement remboursés.

3.2P. EQUIPAGES

Chaque voiture aura un pilote licencié à bord. Une voiture pourra être pilotée par un seul pilote à l'exception des catégories Super Sprint et Sprint Girl dans le cadre d'une double monte

Chaque concurrent devra présenter aux vérifications une licence valable pour la discipline en cours de validité.

La présentation du permis de conduire n'est pas demandée.

Les concurrents titulaires d'un Titre de Participation sont admis dans toutes les catégories Auto cross et sprint car

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

AUTO CROSS

TOURISME CUP	30
BUGGY CUP	30
MAXI TOURISME	30
BUGGY 1600	30
SUPER BUGGY	30

SPRINT CAR

MAXI SPRINT	30
SPRINT GIRL	30
JUNIOR SPRINT	30 (<u>réservé aux pilotes nés entre le 01 01 2006 et le 31 12 2012 inclus</u>)
SUPER SPRINT	45

4.4P. NUMEROS

Les numéros seront fournis par l'Organisateur. Le prix des numéros n'est pas compris dans les droits d'engagement. Chaque numéro est vendu 2.00 €.

ARTICLE 5. PUBLICITE

La publicité obligatoire et facultative sera publiée par un communiqué de l'organisation qui sera remis au plus tard aux vérifications.

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

L'auto cross & sprint car de Montauban de Bretagne

se déroulera sur le circuit de Ville Thual. Il est long de 890 mètres et la largeur est comprise entre 12mètres et 16 mètres.

Le circuit a été agréé par la FFSA en date **17 mai 2022** sous le numéro **35 12 22 0501 AC Nat 0890**

L'accès au circuit se fait par la NATIONNALE 12 sortie LE CROUAIS , le circuit est situé sur la commune de MONTAUBAN DE BRETAGNE 35 Kms au nord de Rennes

La pole est fixée à GAUCHE.

6.7P. TABLEAU D’AFFICHAGE

Toutes les informations portées sur le tableau d’affichage seront éventuellement disponibles de façon virtuelle (application de messagerie instantanée , serveur de résultats ou autre) .

En cas d’affichage sur le tableau d’affichage officiel et sur le tableau d’affichage virtuel , l’heure de publication sur le tableau d’affichage officiel prévaudra

Le tableau d’affichage sera situé à l’entrée de la pré grille Les concurrents assumeront les conséquences éventuelles de l’ignorance des dispositions et classements qui seront affichés.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la manifestation, une permanence sera tenue par le(s) chargé(s) des relations avec les concurrents au 07 61 62 34 89 Il est également possible de contacter l’organisation avant et pendant la compétition aux numéros de téléphone suivants : 06 26 86 47 48

ARTICLE 7. DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Horaires, nombre de tours/manches

Samedi 7 Septembre 2024

Essais chronométrés : à partir de 8h00

- Manches qualificatives : à partir de 11h00

Dimanche 8 Septembre 2024

- Manches qualificatives (suite) : à partir de 8h30
- Demi-finales : à partir de 11h00
- Demi-finales (suite) : à partir de 13h30
- Finales : à partir de 15h30

Affichages des résultats 15 minutes après chaque finale

Podium sur le circuit à l’arrivée de chaque finale

L’organisateur se réserve le droit de modifier les horaires en fonction du nombre de concurrents.

7.2P. BRIEFING

Le briefing oral facultatif des pilotes *aura lieu 15 Mn Après la fin des essais chronométrés devant la tour de contrôle*

Présence obligatoire de tous les pilotes.et le briefing écrit sera remis aux vérifications administratives

7.6P. PARC FERME FINAL

A l’arrivée des ½ finales, toutes les voitures non qualifiées pour les finales et à l’arrivée des finales, toutes les voitures sont, dès le baisser du drapeau, placées sous le régime du parc fermé. Le Directeur de Course et/ou le Collège des Commissaires Sportifs pourront placer en parc fermé les voitures de leur choix. Les voitures restent en régime de parc fermé, sous chacune des structures des pilotes, au moins jusqu’à l’affichage du classement officiel. Durant la même période, les pilotes devront rester dans leur emplacement et ils devront répondre à toute convocation qui leur serait faite de la part des officiels. Tout pilote ne respectant pas cette règle sera disqualifié du classement, les autres pilotes classés derrière lui remontant d’une place .

ARTICLE 9. CLASSEMENTS

Les modalités du classement général figurent dans la réglementation générale de chaque discipline.
Le classement officiel provisoire sera affiché 15 minutes maximum après chaque finale A. Il deviendra définitif 30 minutes après l'heure d'affichage du résultat provisoire, sauf dans le cas d'une réclamation ou d'un avis du Collège des Commissaires Sportifs.

ARTICLE 10. PRIX

10.2P. PRIX EN CHEQUES

Détail des prix en €.

Les mêmes prix seront attribués aux 6 premiers de chaque catégorie.

1^{er} : 170 €, **2^{ème}** : 130 €, **3^{ème}** : 115 €, **4^{ème}** : 90 €, **5^{ème}** : 80 €, **6^{ème}** : 70 €

10.3P. COUPES

Une coupe sera remise aux **5** premiers pilotes classés à la fin de chaque finale.

10.4P. REMISE DES PRIX

La remise des prix aura lieu au podium de chaque arrivée de finale

ARTICLE 11. REGLES TECHNIQUES ET DE SECURITE

11.1P. COMMISSAIRES PREVUS PAR L'ORGANISATEUR

Nombre de postes de commissaires de piste 8 Postes

Nombre d'extincteurs par poste, type et capacité 2 par poste capacité 6 KG type poudre ABC.....

Nombre de commissaires de piste, pendant l'épreuve 24 commissaires dont 2 ou 3 par poste

11.2P. MEDICALISATION

Conforme à l'article 2.2.2 /2.2.3 de la réglementation médicale, et à l'article IIA7 des RTS.

Le circuit est équipé d'un centre médical, non permanent.

Le circuit n'est pas équipé d'une structure de soins intensifs.

Nombre d'ambulance pour les concurrents 2 ambulances

Une ambulance sera-t-elle équipée du matériel nécessaire à la réanimation oui

Une équipe d'extraction est-elle prévue dans le respect du cahier des charges oui **ACRB**

ANNEXE(S) COMPLEMENTAIRE(S)

Convention entre l'organisateur administratif et l'organisateur technique.

Arrêté d'homologation préfectorale du circuit.

(Toutes informations complémentaires autres que celles qui sont mentionnées dans les articles 1 à 11, doivent obligatoirement être annexées à ce règlement).

Divers :

Horaires d'ouverture du parc pilotes :

- Vendredi 6 septembre 2024: de 15 H à 23H
- Samedi 7 septembre 2024 : à partir de 6H30

Prévention incendie, respect de l'environnement :

Tout emplacement pilote dans le paddock devra être équipé d'une bâche de 5m x 4m à placer sous les véhicules de course.

La pénalité pour défaut de bâche dans les parcs et/ou non-respect de la réglementation relative aux déchets est de 200 €

Chaque structure de pilote devra disposer de ;
d'un extincteur de 6 KG visible et opérationnel affecté à la structure.
Ils devront être de type ABC aux normes NF3